



# Conférence Nationale des Présidents de CME de l'Hospitalisation Privée

## Communiqué de presse

**La Conférence Nationale des Présidents de CME de l'Hospitalisation Privée (CNPCMEHP), s'alarme des propositions faites par les ARS de l'ensemble du territoire concernant la permanence des soins en établissements.**

Alors que l'enquête voulue par la DGOS (**INSTRUCTION N° DGOS/R3/2011/457** du 11 février 2011) a révélé l'importance de la participation des médecins libéraux exerçant en établissement à la permanence des soins dans toutes les spécialités, l'arbitrage qui est en train d'être rendu par les ARS, est inacceptable.

Encore une fois le secteur public est scandaleusement avantagé, par un système qui ne laisserait pas d'autres choix aux médecins des établissements privés que de s'expatrier à l'hôpital public pour y assurer une mission de service public, au contraire de l'esprit de la loi HPST. L'interrogation de la DGOS, en octobre par la CNPCMEHP à ce sujet, est restée sans réponse.

La CNPCMEHP rappelle que la sécurité du patient repose sur le travail en équipe avec des acteurs qui ont l'habitude de travailler ensemble, c'est-à-dire avec les équipes des plateaux techniques des établissements où ils exercent de façon régulière. Elle recommande en matière de permanence des soins depuis le début de la construction des schémas régionaux, d'abord de favoriser une mutualisation intra sectorielle, avant d'envisager une mutualisation inter sectorielle public-privée, qui parfois sur certains territoires est évidente.

Le choix « politique » de concentrer au maximum la prise en charge de la permanence des soins en établissement public, va à contresens de la réalité de terrain, et brise les espoirs qu'avaient mis les spécialistes libéraux à voir s'installer une certaine équité et un équilibre entre secteur privé et public.

Cette attitude irresponsable, à un moment où l'on s'interroge sur la démographie médicale, pourrait, en matière de permanence des soins, entraîner une démobilisation des praticiens exerçant en établissement, sans que l'on puisse les blâmer, et sur laquelle la CNPCMEHP aura rempli son devoir d'alerte auprès du gouvernement et des usagers.

Contact :

**Dr Jean Luc Baron**

Président de la CNPCMEHP

**0680578466**

---

Siège Social : CNPCMEHP, 79 rue de Tocqueville 75017 PARIS

Adresse de correspondance : Dr JL BARON, Les jardins du centre, 60 rue de L'acropole, 34000 MONTPELLIER,

Tel : 04 67 13 81 40 Fax : 04 67 13 81 44

Messagerie électronique : [cnpcmehp@orange.fr](mailto:cnpcmehp@orange.fr)